



Pâte de coffrage

Agent de décoffrage pour béton qui peut être appliqué à la brosse

Disponibilité		
Nombre/palette	30	14
Unités de conditionnement	10 l	30 l
Type de conditionnement	Seau métal	Seau métal
Clé de fermeture	10	30
Art. n°		
1121	■	■

Consommation

Coffrage non absorbant: env. 1 l / 30 - 50 m²



Domaines d'application

- Coffrages non absorbants
- Peut être appliqué dans l'usine de préfabrication



Propriétés

- Usage universel pour de nombreux coffrages
- Très bonne efficacité de démoulage, entretient le coffrage et résistant aux intempéries
- Peut être appliqué à la brosse

Caractéristiques techniques

Densité (20°C)	0,83 g/cm ³
Point d'éclair °C	> 60
Couleur	Blanchâtre
Consistance	Pasteux

Les valeurs ci-dessus sont des données caractéristiques typiques du produit et ne peuvent pas être considérées comme spécifications du produit.

Attestations

- [Anwendungsmatrix BTM](#)

Préparation du travail

- **Exigences du support**
Nettoyer les coffrages cirés ou pollués.
- **Traitement préliminaire**



Traiter les nouveaux coffrages en bois avant la première utilisation avec de la pâte de ciment. Brosser le jour après et traiter avec un agent de décoffrage.

Mise en oeuvre



■ Directives

Température du matériel, de l'air et du support: entre +5 et +30°C.

Prêt à l'emploi. Mise en œuvre depuis l'emballage de livraison.

Appliquer le matériel de manière mince.

Éliminer les résidus du matériel du support.

Remarques

Appliquer la peinture, les imprégnations et les revêtements après durcissement du produit, normalement après 3 mois.

Tout écart par rapport aux réglementations en vigueur doit faire l'objet d'un accord spécifique.

Lors de la planification / l'exécution, observer les certificats d'essais disponibles.

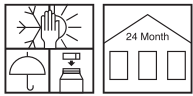
Outils / nettoyage



Balai à poils courts, pinceau plat, raclette en caoutchouc, chiffons

Nettoyer les outils immédiatement après usage avec Solvant V101.

Stockage / Conservation



Minimum 24 mois au frais, au sec et à l'abri du gel, en emballages d'origine non ouverts.

Sécurité / réglementation

Pour plus de renseignements en matière de sécurité pendant le transport, de stockage et manipulation, d'élimination et écologie, consulter la fiche de données de sécurité en vigueur.

Élimination

Les résidus de produits plus importants doivent être éliminés dans leur emballage d'origine conformément à la réglementation en vigueur. Les emballages entièrement vides doivent être recyclés. Ne pas jeter avec les ordures ménagères. Ne pas jeter à l'égout. Ne pas déverser dans les égouts.

Les indications contenues dans cette fiche technique tiennent compte des techniques et procédés les plus modernes.

L'utilisation du produit n'étant pas sous notre contrôle, ces indications n'engagent pas la responsabilité du fabricant ni du distributeur.

Vous disposez des conditions générales de vente. Si vous ne les avez plus, vous pouvez demander un nouveau exemplaire, vu que nous livrons seulement sous ces conditions.